

BUREAUX : RUE NAIN
ABONNEMENTS :
ROUBAIX, TOURCOING, Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.
LE NORD DE LA RANCE, Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sans avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 24, 9 53, 11 26, m., 12 26, 4 56, 5 42, 5 44, 6 43, 7 38, 9 34, 11 41, s. — Roubaix à Tourcoing-Moncaen, 5 23, 7 13, 8 36, 10 15, 11 25, m., 12 25, 4 55, 5 41, 6 40, 7 35, 9 31, 11 38, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 06, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 16, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Moncaen à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 30, 9 30.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

ROUBAIX, 28 JANVIER 1873

Le Pays est en polémique avec M. Jules Amigues, de l'Espérance du peuple... de Paris, au sujet de la présence des vengeurs de Flourens à la messe impériale de St Paul et des couronnes que Belleville vient de déposer sur la tombe de Napoléon III. M. Jules Amigues y voit un signe de réconciliation « du peuple, » c'est-à-dire de la force révolutionnaire, et de l'empire, c'est-à-dire le principe d'autorité.

A quoi, M. Paul de Cassagnac réplique que le peuple de l'Espérance n'est pas « le vrai peuple, celui qui travaille, qui croit, qui prie, qui se bat à la frontière. » — « Si l'Empire, ajoute-t-il, doit s'appuyer sur cette portion du peuple que M. Amigues appelle la force révolutionnaire, je préfère qu'il n'y ait plus d'empire, plus de Napoléon, et bien des gens pensent comme moi. » Et comme M. Amigues rappelait une phrase de Napoléon favorable à sa thèse, M. de Cassagnac lui répliqua : « j'irai jusqu'à désavouer l'empereur, au besoin, dans l'intérêt de son fils et de sa dynastie. » Et il conclut : « je vous le dis franchement, moi, si l'empire doit se lancer de nouveau dans le parlementarisme ou dans le socialisme, j'aime autant qu'il reste où il est, et, s'il revient quand même pour cette œuvre fatale à la France, je déclare que je n'en suis plus et que je vous cède volontiers la place. »

N'est-ce pas que la chose est curieuse. Voilà donc, au sein de l'impérialisme militant deux courants distincts : l'un qui va vers la démagogie, c'est-à-dire qui ne craindrait pas de faire alliance avec elle ; l'autre au contraire qui voudrait dès maintenant pour l'empire un régime de tradition et de légitimité. Evidemment celui-ci a pour lui l'honnête, a-t-il la logique ? fera-t-il que l'empire ne soit un régime d'origine révolutionnaire et que le mariage de M. Amigues ne soit hélas ! inscrit dans l'histoire ? EMILE DURVILLIER.

LES LIBERTÉS PUBLIQUES

LA RÉVOLUTION ET LA LÉGITIMITÉ

Né serait-il pas temps d'en finir avec ces lieux communs de faux et menteur libéralisme qui mettent en opposition la Monarchie légitime et les principes et les conquêtes de la Révolution ? Sous cette dénomination est compris ce que l'on appelle aujourd'hui les libertés publiques. Disons pour la millième fois que les biens politiques ne naissent pas de la Révolution, mais du mouvement de 89, qui fut un mouvement national de réforme compromis par la Révolution.

Les conditions essentielles d'un pays libre se trouvaient déjà dans la Déclaration de Louis XVI, le 23 juin 1789, et l'on sait que l'Assemblée nationale le proclama le « restaurateur de la liberté française » : ce qui prouve (soit dit en passant) que la liberté n'était pas nouvelle, mais de vieille date dans notre pays.

Mais ces biens politiques sortis du mouvement de 89 à l'ombre du génie monarchique, qui donc les réalisa ? Qui donc fit une vérité gouvernementale de ce que l'on n'avait vu que sur le papier ? Est-ce un régime quelconque né de la Révolution et se développant à l'enseignement révolutionnaire ? Il faudrait démontrer qu'il en fut ainsi pour avoir le droit de nous présenter les idées de Monarchie légitime en opposition avec les libertés publiques. Eh bien ! serrons de près la question, prenons les faits et marchons avec l'histoire, et nous établirons comme une démonstration de géométrie que la France, livrée aux crises et aux aventures, ne connut les libertés publiques qu'avec la Monarchie légitime.

Où en étaient les libertés publiques avec le gouvernement de la Convention ? fleurissaient-elles dans les prisons encombrées, dans les confiscations et sous la hache du bourreau ? Cette époque, la plus effroyable qui se soit rencontrée dans l'histoire du genre humain, fut l'époque de notre première République ; elle fut l'inauguration du régime que l'on veut établir aujourd'hui. Pendant que l'idée révolutionnaire s'épanouissait à son aise et dans sa ferveur première, le triomphe de la scélératesse

humaine organisa l'esclavage, la spoliation et la mort.

La Convention, en disparaissant, montra, par les décrets des 5 et 15 fructidor, comment elle entendait la liberté électorale ; tremblante devant le scrutin qui allait s'ouvrir, elle voulut que les deux tiers de ses membres entrassent nécessairement dans le conseil des Cinq-Cents et dans le conseil des Anciens, et les honnêtes gens de Paris, qui soutenaient les droits des assemblées électorales, furent mitraillés par le canon du 13 vendémiaire. Le mitrailléur était un protégé de Barras, un jeune officier jacobin que la victoire de thermidor avait arrêté dans sa fortune et qui, désœuvré en ce moment, brülait de se faire jour à travers le monde ; il s'appelait Bonaparte.

Les libertés publiques firent-elles leur apparition sous le Directoire ? La République ne tuait plus, sauf quelques fusillades au Champ-de-Mars ou à Grenelle, mais elle déportait.

On mourait vite sur l'échafaud ; on mourait lentement à Cayenne et dans les déserts de la Guyane. Cinquante députés furent condamnés à la déportation ! Quel respect pour le gouvernement représentatif et pour les franchises constitutionnelles ! Les plus beaux noms du journalisme politique furent pros crits ! Quel respect pour la liberté de la presse ! Le 18 fructidor fut un Terreur à froid, qui remplit la France de misère, d'anxiété et d'angoisses, et la cause de tout cela, c'est que les émigrés et les prêtres, ainsi que le disait Boulay (de la Meurthe) dans son rapport, ne voulaient pas du régime de la liberté ! On voit que la moquerie amère a toujours fait cortège aux violences de la Révolution.

La liberté politique ne s'offre point à nous sous les traits du 18 brumaire. Un bataillon de grenadiers, entrant la baïonnette en avant dans le conseil des Cinq-Cents, ne nous semble pas une parfaite image des libertés retrouvées au soleil de 89.

On nous accordera que le contrôle politique, les garanties constitutionnelles, les droits de la presse, la légalité ne tiennent aucune place sous le Consulat et sous l'Empire ; le gouvernement personnel s'épanouissait dans l'universel silence ; on était plat au dedans, on mourait au dehors ; les générations étaient fauchées dans l'intérêt d'un seul homme.

Il n'y avait plus en France que des femmes et des vieillards, les champs n'étaient plus cultivés, et la tyrannie, ornée de l'éclat des batailles, régnait sur le désert et la pauvreté du pays. Parler était un crime, le tambour était souverain se faire dévorer par la guerre était un devoir. La France était comme un coursier haletant, épuisé sous la main d'un maître, ensanglanté par le mors et la bride ; à la fin il tomba.

Mais une main releva notre patrie ; en lui rendant la paix qu'elle ne connaissait plus, elle lui donna la liberté qu'aucun gouvernement révolutionnaire ne lui avait donnée ; ce fut la main du Roi, du vrai Roi, de l'héritier de la plus illustre maison de l'univers. Nul alors ne s'avisait de mettre en opposition les libertés publiques et la Monarchie légitime ; la Révolution avait prouvé son incompatibilité avec la liberté ; la Monarchie prouvait que la liberté en France n'était possible qu'avec elle et par elle.

L'enthousiasme national qui salua le retour des Bourbons en 1814 fut comme une magnifique prise de possession de tout ce que l'on avait perdu. Les hommes politiques qui songeaient à 89 trouvaient dans la Royauté légitime l'accomplissement des promesses des célèbres Cahiers. La dignité humaine, si outragée, allait se sentir à l'aise sous un régime où l'homme était respecté. La nation française, qui ne respirait plus, se réjouissait d'avoir en face d'elle un gouvernement paternel à la place d'une longue tyrannie. Cette tyrannie, depuis vingt-trois ans, avait pris des noms divers. Les formes avaient changé ; au fond c'était toujours l'oppression. La Royauté légitime eut seule l'honneur d'apporter à notre pays les biens politiques qu'il avait soubaités dans ses ar dentes recherches et ses vœux généraux.

Ce que nous venons d'établir est indéniable ; ce sont des faits, des faits évidents, inscrits dans notre histoire ; il faut les accepter ou déclarer que plus rien n'est vrai, ou abolir la mémoire humaine. Et si ces choses-là sont incontestables, pourquoi vient-on nous dire que le retour du Roi légitime mettrait en péril toute institution libre ? Pourquoi nous répète-t-on que la Légitimité

est inconciliable avec les droits retrouvés ? De telles affirmations (nous le déclarons sans adoucissements de style et sans précautions de langage), de telles affirmations ne peuvent désormais partir que de la plume de ceux qui mentent ou qui ne savent rien.

(Union.) POULIQUET.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 27 janvier.

Il est impossible de ne pas remarquer combien l'opinion publique se préoccupe de plus en plus de l'attitude des princes d'Orléans à l'égard du comte de Chambord, et quelle impression est produite par toute parole qui indique un accord dans la maison de France. La lettre publiée ce matin dans le Figaro par le secrétaire de M. le duc de Nemours, contient des déclarations très importantes, puisque le prince déclare que l'ainé des princes de la maison de France est le représentant naturel des idées monarchiques et qu'il ne trouverait pas de compétiteur dans sa famille. Quant à la cocarde et au drapeau, le duc de Nemours ne repousse pas un changement que cette question du drapeau, exploitée si perfidement par les ennemis de la monarchie, ne peut plus être un obstacle à son rétablissement.

Chaque jour nous montre les préjugés révolutionnaires tendant de plus en plus à disparaître. Soyons unis, fermes et prudents, et la France sera sauvée.

Il y a eu, ce matin, une réunion préparatoire des membres de la majorité de la Commission des Trente, avant la séance générale. M. de Larcy a vivement insisté pour qu'il n'y ait pas division parmi les membres de la majorité de la Commission, et pour que les résolutions les plus restrictives en ce qui concerne la présence de M. Thiers dans l'Assemblée, fussent adoptées. Le langage tenu, dans les dernières séances de la Commission, par plusieurs des membres du centre droit, faisait craindre quelques faiblesses.

M. Thiers aurait manifesté l'intention de ne plus retourner au sein de la commission, pour s'expliquer au sujet de ses résolutions.

Au ministère des affaires étrangères, on assure que le comte de Bourgoing, en dédommagement de son poste près du Saint-Siège, a reçu la promesse d'une grande ambassade.

L'amiral Pothuau doit retourner, cette semaine, reprendre les fonctions de son ministère à Versailles.

Le journal l'Assemblée Nationale publie, ce soir, une lettre adressée par M. Fresneau, député du Morbihan, M. le Play, au sujet de son plan d'Union de la paix sociale ; M. le Play, dans sa réponse, annonce qu'il met la dernière main à un nouvel ouvrage qui résume l'ensemble de ses idées sur les réformes destinées à rétablir notre pays dans des conditions vitales. Ces deux lettres sont très-curieuses à lire. Des journaux continuent à répéter le bruit d'après lequel il serait question d'un projet de mariage entre M. le duc d'Aumale et une jeune dame qui porte un des plus grands noms de la France royaliste. Il est fâcheux que des nouvelles de cette nature soient mises si légèrement en circulation ; il n'y a jamais eu le moindre fondement à ce prétendu projet de mariage.

On nous prie d'annoncer à nos amis qu'ils peuvent acheter le beau et magnifique chromo du Souvenir mortuaire de Louis XVI, composé et édité par Pannier, 3, rue du Vieux-Colombier, à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de la mort du roi-martyr, et que M. Libmann avait eu la délicate attention d'envoyer comme carte d'entrée pour les messes dites le 21 janvier à la chapelle de la rue d'Anjon, à la famille royale de Bourbon et à tous les députés. Nous ne saurions oublier de recommander le Souvenir mortuaire de Marie-Antoinette, composé et exécuté avec le même sentiment de piété et de vénération.

L'on peut adresser les demandes de ces deux chromos contre 2 fr. 10 c., à R. Pannier, éditeur de nombreuses publications de propagande royalistes, 3, rue du Vieux-Colombier, Paris.

La faiblesse qui, après l'élan du débat, s'est déclarée à la fin de la Bourse, n'était attribuée qu'à des réalisations.

P. S. Aujourd'hui, dans la réunion de la gauche républicaine, M. Jules Favre a demandé qu'une proposition fut déposée pour la prorogation des pouvoirs de M. Thiers. M. Emmanuel Arago et la majorité ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu à s'occuper, pour le moment, de cette question. M. Em. Arago, étant l'ami intime et le confident de M. Thiers, on s'est beaucoup étonné, dans la réunion, du langage tenu par ce député.

DE SAINT-GERON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 27 janvier.

La séance est ouverte à deux heures 45 minutes.

Adoption du procès-verbal.

M. Targot dépose une demande de crédit pour l'achat de juments poulinières.

L'ordre du jour appelle la 3^e délibération du projet relatif à la création de succursales de la banque de France dans les départements où il n'en existe pas.

Depuis la seconde délibération, la commission a retardé jusqu'en 1877 le délai pour la création des succursales.

M. Wolowski insiste pour le terme de 1875 et dépose à ce sujet un ordre du jour motivé.

M. le Président fait observer que cette proposition est contraire aux usages parlementaires.

M. de Fieue follette que l'Assemblée n'a pas à intervenir dans le contrat passé entre l'Etat et la banque de France.

M. Ducuing, rapporteur, repousse l'ordre du jour Wolowski.

M. André se prononce pour la clôture de ce débat, par ce motif que la banque accepte les nouvelles conclusions de la commission.

Les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées après que M. Wolowski a retiré son ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la 3^e délibération sur le projet portant modification ou abrogation de divers articles du code d'instruction criminelle qui concerne l'organisation des tribunaux de police.

L'article 1^{er} est maintenu.

M. Parent, sur l'article 2, développe un amendement portant que l'avertissement est obligatoire.

M. Bigot, au nom de la commission et d'accord avec M. le garde des sceaux, repousse cet amendement, la loi en discussion n'étant pas une loi de procédure, mais une loi d'organisation et de compétence.

M. Mettetal appuie l'amendement.

M. Dufaure repousse l'amendement Parent.

Rejet de cet amendement. Adoption de l'article 2 et de l'ensemble du projet.

Reprise de la seconde délibération sur la proposition de M. Paul Morin relative aux associations agricoles.

M. Lenoel combat la dite proposition.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. Flottard demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition portant que les séances commenceront à une heure et demie et que le mercredi il n'y aura pas séance publique.

M. Dahirel : les républicains diront que nous ne travaillons pas.

La motion Flottard est adoptée.

La séance est levée à 5 heures 35 minutes.

Aperçu sur la Teinture. (1)

Messieurs,

Il y a une parole restée célèbre dans l'histoire : « Je n'ai qu'à frapper du pied la terre et il en sortira des légions. » Cette parole qui n'était, dans la bouche de Pompée, qu'une orgueilleuse menace est devenue, sur les lèvres de la science moderne, l'humble exposé des merveilles qu'elle accomplit tous les jours sous nos yeux. Supérieure aux faits particuliers qu'elle observe, par les lois générales auxquelles elle s'élève, la science frappe du pied tous les objets de la création, et elle en fait sortir, comme par enchantement, ces légions d'applications industrielles, dont l'homme

(1) Extrait des Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix, t. II.

s'empare pour armer sa faiblesse, ou satisfaire quelque-ou de ses besoins sans cesse renaissants. Aussi, venir vous dire, après tant de voix plus autorisées, dont je ne suis que le faible écho, que par la science l'impossibilité de la veille n'est souvent que le fait accompli du lendemain, n'est-ce pas évoquer à la fois devant vous, Messieurs, cette armée de machines aux bras, qui sont autant d'instruments si dociles et si puissants, et cet essaim de produits aux mille couleurs, qui sont l'ornement de vos nombreux ateliers ?

Mais parmi ces opérations, par lesquelles doit se transformer la matière pour que, enveloppe de plante ou fourrure d'animal, elle devienne vêtement de l'homme, la teinture, la dernière dans l'ordre naturel, et la première peut-être en importance, n'a paru tout à fait digne de fixer votre attention. La question que j'aborde est plus familière sans doute à la plupart d'entre vous qu'à moi-même, et je n'ai pas la prétention d'avoir vu jaillir quelques rayons d'une lumière nouvelle, ni d'avoir fait sortir des profondeurs de l'inconnu une réponse depuis longtemps attendue. Aussi, le travail que j'ai l'honneur de vous offrir en ce moment ne se recommandera pas par sa portée scientifique. Peut-être, sera-t-il moins digne encore de mon sujet par son mérite littéraire ; jamais le style ne pourra rivaliser pour la richesse des couleurs avec ces merveilles qui sont les œuvres de vos mains, qui étonnent plus vos enfants, je le sais, mais que vos aïeux auraient regardés comme au-dessus du pouvoir humain.

Toute ma confiance est dans la pensée qui me guide et le désir qui m'anime ; et, si ces considérations pouvaient obtenir votre judicieuse approbation et votre puissant appui, je serais heureux d'avoir apporté, sinon ma pierre, au moins mon grain de sable à cet édifice, dont vos pères ont jeté les premiers fondements, et où couronnement duquel vous appliquez, avec une persévérance que rien ne déconcerte, les inépuisables ressources de votre intelligence et de votre activité.

L'homme en promenant les regards autour de lui, est vivement impressionné par la magnificence de ce manteau aux couleurs si riches et si variées que Dieu a jeté sur tous les objets de sa création, et il se sent naturellement pris du vif désir d'emprunter à la pierre, à la plante, à l'animal, le moyen d'attirer sur lui-même et sur ses œuvres le regard de ses semblables.

Aussi, l'art de teindre comme celui de peindre a-t-il une origine qui remonte à l'enfance même des sociétés. A l'état sauvage on voit l'homme se frotter le corps avec des terres colorées ou les sucs des plantes, se teindre les cheveux, se colorer les dents, et cet usage s'est perpétué jusqu'à nos jours chez les nations orientales. L'art de teindre les étoffes était connu des peuples les plus anciens. (1) Malheureusement les Grecs et les Romains, qui héritèrent des procédés industriels des anciens, négligèrent de les décrire, parce qu'ils méprisaient le travail, et regardaient l'industrie comme indigne d'un homme libre. Jusqu'au XIII^e siècle de notre ère, les arts ont disparu de l'Occident, emportés par le torrent des invasions des barbares du Nord. Alors le retour des Croisades ramène, avec l'art de colorer les étoffes, quelques nouveaux produits qui en facilitent les opérations, et au premier rang desquels il faut citer l'alun de Roche. (2) En 1300, le hasard fit découvrir l'orselle par la réaction de produits ammoniacaux sur la matière colorante de certains lichens. Bientôt la découverte du Nouveau-Monde, en ouvrant de riches mines d'or à l'avidité des aventuriers, ouvrit à la teinture des mines non moins précieuses, dans l'emploi du rocou, du campêche, du bois de Brésil

(1) D'après la sainte Écriture, Olib savait travailler en étoffes, tissus de fils de différentes couleurs et en broderies d'hyacinthe, de pourpre et de fin lin. Salomon faisait venir de Tyr des étoffes teintes en bleu, en écarlate et en cramoisi. Des momies égyptiennes ont été trouvées entourées de bandelettes bleues. Chez les Grecs, le rouge était consacré à Jupiter, le vert bleuâtre à Neptune, le vert éclatant à Cybèle, le bleu céleste à Junon, le jaune d'or à Vénus, et au temps de Domitian, dans les jeux du cirque, les conducteurs des chars étaient partagés en six sections distinguées chacune par une couleur. Il y avait factio alba, les blancs ; russata, les rouges ; veneta, les bleus ; persica, les verts ; aurata, les dorés ; purpurea, les pourpres.

(2) L'alun de Roche, ainsi nommé parce qu'il fut trouvé auprès de la ville de ce nom. (Ext. des Gdes Veines).